Règlement particulier du tournoi de Pontault-Combault version 2.0 $3^{\text{éme}}$ EDITION R5/R6 - D7/D8 - D9/P10 26 et 27 mai 2018

Article 01

Le tournoi est autorisé sous le numéro 17.LIFB.77/TI.F./011

Le gymnase : Jacqueline AURIOL : 121 rue des Prés St Martin 77340 PONTAULT COMBAULT.

Article 02

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ciaprès.

Article 03

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition le jour du tirage au sort et de la compétition.

Article 04

Le Juge-Arbitre du tournoi est **Arnold AKPLOGAN**, ses décisions sont sans appel et il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Il pourra interdire l'accès à la compétition aux joueurs portant une tenue non adéquate à la pratique du badminton selon la circulaire concernant les tenues réglementaires du Règlement Général des Compétitions.

Article 05

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Le gymnase comporte 6 terrains.

Article 06

Le tournoi est ouvert à <u>tous les licenciés classés</u> FFBaD autorisés à jouer dans la catégorie seniors ou vétérans (ouvert à partir des Cadets). C'est un tournoi standard.

Les séries suivantes : R5/R6 - D7/D8 - D9/P, seront toutes en tableau unique. Le comité d'organisation peut fermer ou réunir les tableaux d'une même série en cas d'inscriptions insuffisantes.

Se joueront les catégories suivantes : Simples, Doubles et Doubles Mixtes. Les matchs sont joués en deux sets gagnants de 21 points.

Article 07

Les tableaux se joueront en poules suivi d'une élimination directe (2 sortants par poules dans la mesure du possible). Toutefois l'organisation se réserve le droit de changer le mode de qualification en cas de variation des inscriptions.

Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 inscrits.

Article 08

La date limite d'inscription est le 28 avril 2017. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi). Le nombre d'engagés par tableau est limité. Une liste d'attente sera mise en place pour pallier aux éventuels forfaits signalés. La côte d'un joueur prise en compte pour participer au tournoi sera celle du 26 avril 2017. Celle du tirage au sort sera prise en compte le 10 mai 2017. Le tirage au sort aura lieu en présence du Juge Arbitre le 12 mai 2017.

Article 09

Le montant des droits d'engagement est de 13 € pour 1 tableau, 19 € pour 2 tableaux. Les forfaits intervenant après la date limite d'inscription ne seront pas remboursés, sauf justificatif valable.

Article 10

Les inscriptions se feront uniquement par courrier. Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera prise en compte. Les règlements s'effectuent uniquement par chèque à l'ordre de : UMS PC Badminton. La totalité de l'inscription est à envoyer à : Maxime Fayon, 123 avenue Charles Rouxel, 77340 PONTAULT-COMBAULT.

Seules les inscriptions complètes seront prises en compte.

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si, et **uniquement** si, les joueurs concernés ont confirmé leur inscription.

Toute modification et annulation devra être faite par écrit ou par mail à : pontault.tournoi@gmail.com accompagné d'un justificatif dans le cas où cela interviendrait après le tirage au sort.

Article 11

Les volants seront à la charge des joueurs jusqu'aux demi-finales. Les volants officiels à partir des finales seront : RSL 3.0. Ils seront disponibles à la vente en cas de désaccord entre joueurs.

Article 12:

Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou un faisant office).

Article 13

Les joueurs disposent de **trois minutes** entre l'appel et le début de leur match. Le délai d'échauffement sera de 3 minutes avant le début de chaque match. Le temps de repos entre deux matchs sera **au minimum de 20 minutes**.

Article 14

Tout joueur non présent sur le court dans un délai de **5 minutes** après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre quel que soit le stade de la compétition.

Article 15

Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.

Article 16

Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit (mail ou courrier), l'organisateur de son choix du nouveau partenaire ou de sa non-participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le Juge Arbitre. Il sera nécessaire de fournir un justificatif dans le cas d'un forfait après le tirage au sort.

Article 17

Les surclassements sont autorisés pour les joueurs D7 voulant jouer dans le tableau R5/R6 mais ne seront pas prioritaire. Chaque AUTRE joueur s'inscrit et joue dans sa catégorie. Cependant, le Juge Arbitre peut autoriser un surclassement afin de compléter un tableau.

Article 18

Tout participant devra se présenter à la table de pointage dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Article 19

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire de la FFBA, est exigée sur le terrain.

Le comité d'organisation fournira les volants pour les finales.

Article 20

Les récompenses seront remises uniquement à la fin de la compétition, lors d'une cérémonie protocolaire, au lauréat présent. Sauf dans le cas de tableau unique ou les récompenses seront remises à la fin du tableau.

Article 21

Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

Article 22

Chaque participant autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.

Article 23

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 24

Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le joueur.

Article 25

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des joueurs mineurs, ceux-ci doivent être accompagnés soit par leurs parents ou au moins d'un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant toute la durée de la compétition. Le juge arbitre pourra interdire l'accès à la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans responsable à la compétition, ou portant une tenue non adéquate à la pratique du badminton selon la circulaire concernant les tenues réglementaires du Règlement Général des Compétitions, ou encore ne connaissant pas les règles du badminton ou ne sachant pas compter les points.

Article 26

L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton). En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

Article 27

En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix sont distribués à hauteur du stade atteint. Les inscriptions ne sont pas remboursées.

Article 28

Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le code de conduite des joueurs, des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques sera appliqué pendant le tournoi.

Le comité organisateur remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.